Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-33_01_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 33-01-2026-CM : Subvention à LA RANCE pour la construction de 10 logements locatifs sociaux au Vau Burel

Le bailleur social LA RANCE a déposé une demande de financement pour l'opération de construction de 10 logements locatifs sociaux auprès de la commune et de Saint-Brieuc Armor Agglomération, à hauteur de 96 500 €. Ainsi, la proposition est de subventionner comme suit :

- 7 PLUS = 7 * 9 500 € = 66 500€
- 3 PLAI = 3 * 10 000 € = 30 000€

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2241-1 ;
Vu le PLH adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2025 ;
Vu le guide des aides habitat adopté par le conseil d'agglomération ;
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 15 janvier 2026 ;

Considérant la demande d'aide adressée à la commune par LA RANCE ;
Considérant que l'aide apportée par la commune est de 96 500 € ;

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-33_01_2026_CM-DE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCORDE à LA RANCE une aide à la construction de 96 500 € pour l'opération au Vau Burel,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer avec LA RANCE tout document relatif à cette opération,

PRÉCISE que le versement de la subvention interviendra en une seule fois, à la livraison définitive des logements.

Le Maire
Paul CHAUVIN

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER
Côtes d'Armor